

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 03 septembre 2024

Délibération N° DE\_001\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 28/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Virginie MOORES, Renée MANIBAL, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adoption du procès verbal**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil. Par ailleurs, deux conseils municipaux successifs ont eu lieu au cours du mois de Juin 2024.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1 et 2.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte les procès verbaux

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Date de transmission de l'acte: 05/09/2024

Date de reception de l'AR: 05/09/2024

034-213402001-DE\_001\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 03 septembre 2024

Délibération N° DE\_002\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 28/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Virginie MOORES, Renée MANIBAL, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Décision Modificative n°1 - 31500**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux instructions budgétaires et comptables M57 qui régissent l'élaboration du budget, il est possible en cours d'année de modifier le budget initial adopté.

Après adoption du budget 2024, il est apparu que la commune pouvait être accompagnée financièrement dans le projet de remplacement du véhicule des agents techniques par la communauté de communes Grand Orb, par l'Etat ainsi que par la région Occitanie.

Ces dispositifs pouvant atteindre 37.800 € soit 72% du coût d'achat, il apparaît opportun de procéder à cet investissement. Les crédits n'ayant pas été affectés à ce jour, il est proposé au conseil de réaliser une décision modificative.

Cette dernière peut se résumer ainsi:

	Dépenses d'investissement
2131 - Bâtiments publics (Op.124 Réfection)	- 30.000,00 €
2182 - Matériel de transport	+ 30.000,00 €

Date de transmission de l'acte: 05/09/2024

Date de réception de l'AR: 05/09/2024

034-213402001-DE\_002\_2024-DE  
A G E D I

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 05/09/2024

Date de reception de l'AR: 05/09/2024

034-213402001-DE\_002\_2024-DE

A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 03 septembre 2024

Délibération N° DE\_003\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 28/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Virginie MOORES, Renée MANIBAL, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention**

Monsieur le Maire expose que la commune a pour projet le remplacement du véhicule communal.

Monsieur le Maire requiert du conseil municipal l'autorisation de solliciter des subventions auprès de la communauté de communes Grand Orb, de la région Occitanie, de l'Etat et de tout partenaire potentiel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter subventions auprès de tous les partenaires potentiels.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Date de transmission de l'acte: 05/09/2024

Date de reception de l'AR: 05/09/2024

034-213402001-DE\_003\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 03 septembre 2024

Délibération N° DE\_004\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 28/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Virginie MOORES, Renée MANIBAL, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Permis de louer**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la communauté de communes Grand Orb et plusieurs communes membres se sont positionnées en faveur d'un "Permis de louer".

Cette procédure vise à protéger les locataires et prolonge les dispositions du cadre juridique national. Ce permis de louer pourra être appliqué au niveau de la commune ou délimité à certaines zones considérées à risques. Par ailleurs, la procédure pourra être exigée avant toute mise en location ou simplement déclarative. Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'inclure la commune dans le champ d'étude.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Souhaite rejoindre le programme "Permis de louer" pour l'ensemble de la commune sous le régime de l'autorisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Date de transmission de l'acte: 05/09/2024

Date de reception de l'AR: 05/09/2024

034-213402001-DE\_004\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 03 septembre 2024

Délibération N° DE\_005\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 28/08/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Claudette RASCOL, Chantal DURAND, Virginie MOORES, Renée MANIBAL, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Avenant promesse de bail "CS des terres rouges 3"**

Monsieur le Maire présente les avancées du projet de centrale photovoltaïque porté par la Société « CS DES TERRES ROUGES 3 » qui serait implanté sur la commune de PEZENES-LES-MINES (Hérault).

**Considérant** que la commune de PEZENES-LES-MINES est propriétaire des parcelles désignées comme suit :

Section N°	Section N°
E90	E171
E91	E172
E92	E173
E93	E174
E94	E175
E96	E178
E97	

**Considérant** que ces biens sont nécessaires à la réalisation du projet

Date de transmission de l'acte: 05/09/2024

Date de reception de l'AR: 05/09/2024

034-213402001-DE\_005\_2024-DE

A G E D I

photovoltaïque suivant :

- Projet photovoltaïque porté par la Société « CS DES TERRES ROUGES 3 » situé sur la Commune de PEZENES-LES-MINES ;

**Considérant** que la commune a signé avec la Société « CS DES TERRES ROUGES 3 » une promesse de bail emphytéotique en date du 13 octobre 2020 ;

**Considérant** que la signature d'un avenant à la promesse de bail emphytéotique est nécessaire en vue de proroger la durée de la promesse de 3 ans, soit jusqu'au 13/10/2027 ;

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à prolonger la durée de la promesse de bail de 3 ans, soit jusqu'au 13/10/2027.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 05/09/2024

Date de reception de l'AR: 05/09/2024

034-213402001-DE\_005\_2024-DE  
A G E D I